

Charte des bonnes pratiques pour une meilleure qualité du maïs. Respectant l'organisation du travail et de la sécurité pendant la période des récoltes d'automne en Pays de la Loire – Récolte 2024.

Il s'agit d'un enjeu de filière. Cette charte s'appuie sur la volonté collective en faisant appel au bon sens et à la responsabilité de chacun.

L'année climatique 2023-2024 impactant la récolte 2024, a été exceptionnelle au regard de la pluviométrie très fortement marquée dans la région. Les semis de maïs ont été retardés au printemps dernier par l'excès d'eau et se sont étalés jusque fin juin. A ceci s'ajoute un manque de température cumulée qui entraîne de facto un retard dans la maturité des maïs et donc une période de récolte plus longue. Un report des surfaces des cultures d'hiver vers les cultures de printemps a été observé (+50 000 ha en Pays de la Loire pour le maïs). La filière s'attend à ce que les volumes collectés en maïs soient très importants cette année, de même pour le tournesol et dans une moindre mesure, le sorgho, le millet et le sarrasin. Cela entraînerait une sollicitation accrue des séchoirs régionaux, avec un risque de saturation.

La préparation de la prochaine campagne des semis d'automne est un enjeu fort pour la filière et la libération des parcelles de maïs pour la mise en place de céréales d'hiver est un élément clef pour la bonne tenue de la campagne agricole 2024-2025 (récolte 2025).

C'est dans ce contexte que les signataires de la présente charte ont jugé utile de diffuser les principes suivants.

Elle doit favoriser les échanges pour que la récolte des cultures d'automne se passe dans les meilleures conditions possibles pour l'ensemble de la filière. Tout en respectant les conditions de travail et la sécurité des femmes et des hommes qui œuvrent au quotidien.

Afin de garantir la qualité d'une récolte, le temps de travail peut varier en fonction des volumes et du taux d'humidité des cultures à récolter.

Il est important de rappeler que les activités des professionnels des filières agricoles sont contraintes par les conditions météorologiques qui sont imprévisibles (pluie, orage, vent, gel, ...).

A. Généralités communes

1. Entretien du matériel afin d'éviter les pannes et les accidents,
2. S'équiper et vérifier l'état de marche d'extincteurs dans les différents engins,
3. Informer les salariés et/ou les saisonniers sur leurs droits et obligations relatifs au travail et à la sécurité. (contrat de travail, dérogation saisonnière,...),
4. Fournir et utiliser des EPI,
5. Eviter de fumer,
6. Avoir un téléphone sur soi,
7. Identifier le lieu des travaux pour les transmettre aux secours le cas échéant,
8. Respecter et appliquer la réglementation du travail le concernant ainsi que celle de ses partenaires,
9. Tous les acteurs doivent être sensibilisés aux conditions de récolte et à la maturité des grains. **Un taux d'humidité trop élevé entraîne une hausse des coûts de récolte et de séchage** ainsi qu'un **salissement** plus important et une **perte de rendement**. Il peut **altérer la qualité sanitaire et les valeurs alimentaires des grains**.

La préconisation régionale concernant le maïs est **d'obtenir un taux d'humidité des grains inférieur à 40% (37 à la main)** avant de récolter. Cette préconisation est valable **jusqu'au 10 novembre**. Elle se base sur les informations techniques d'Arvalis.

10. **Le battage et la collecte seront suspendues**, jusqu'à 2 jours par semaine, de préférence les samedis et dimanches, **si les volumes récoltés saturer les séchoirs et que les prévisions météorologiques restent favorables** pour récolter les jours suivants.

B. Agriculteur

Premier centre de décision. Il s'agit de récolter le fruit d'un travail de plusieurs mois. Chaque parcelle est unique. Le parcellaire peut-être morcelé en fonction des exploitations et des espèces cultivées.

1. Vérifier la maturité des grains de ses parcelles (tour de parcelle, guides des instituts techniques...) pour optimiser le rendement du chantier de récolte,
2. Effectuer une analyse avant de moissonner, (appareil portatif ou celui du collecteur) pour commencer ou non le chantier,
3. Consulter les prévisions météo pour apprécier l'urgence de la situation et arbitrer ses décisions,
4. Appeler l'ensemble des intervenants (prestataires et organismes collecteurs) pour organiser et réaliser le chantier pour optimiser les horaires de chacun, en donnant toutes les spécificités (stockage à la ferme, parcelle proche d'un bourg, ...),
5. Effectuer des analyses pendant la moisson pour poursuivre ou suspendre le chantier et adapter les réglages des moissonneuses. Utiliser du matériel certifié,
6. Éviter le stockage intermédiaire (remorque ou plateforme) qui favorise la reprise d'humidité des grains de plusieurs points,
7. Informer le silo en cas d'arrêt du chantier.

C. CUMA et ETA

Prestataires incontournables pour les agriculteurs ne possédant pas leurs moissonneuses. Ils peuvent intervenir sur un territoire plus grand en cas d'entraide (récolte sud nord).

1. Concilier les demandes des agriculteurs et la planification des chantiers tout en respectant les différents arrêtés,
2. Les chauffeurs peuvent informer les agriculteurs sur le taux d'humidité et la préconisation régionale sur le sujet. A vérifier avec un humidimètre certifié
3. Adapter le roulement du matériel entre les agriculteurs,
4. Régler la moissonneuse (numérique et mécanique) en fonction des espèces et du climat afin d'optimiser la qualité et le débit du chantier (formation via les fédérations départementales ou régionales, guides des instituts techniques...),
5. Demander aux agriculteurs d'informer le silo en cas d'arrêt du chantier.

D. Organismes Collecteurs

Premier acheteur et stockeur des grains devant allouer, nettoyer et ramener aux normes d'humidité les récoltes afin de garantir une qualité de stockage saine loyale et marchande.

1. Afficher et diffuser les horaires d'ouverture du site,
2. Afficher le plan de circulation du site,
3. Former le personnel à l'utilisation du matériel de manutention fixe ou mobile afin d'optimiser le débit de réception et/ou d'expédition,
4. Informer l'agriculteur sur son résultat et le conseiller sur le démarrage ou non de la récolte (voir préconisation régionale concernant le maïs),
5. Utiliser une canne sonde fixe de préférence pour les prélèvements d'échantillons,
6. Analyser chaque remorque afin de traiter au mieux les livraisons (stockage, nettoyage, séchage, quarantaine, ...).

Cet engagement est pris par les organisations professionnelles représentant les activités de production et de collecte au sein du comité régional des céréales des Pays de la Loire (Syndicats de producteurs, Négoce Ouest des pays de la Loire et Coopération Agricole Ouest des pays de la Loire) ainsi que les organisations de travaux agricoles invitées à cette concertation (Entrepreneurs des Territoires des Pays de la Loire et CUMA des Pays de la Loire).

L'engagement est lancé pour la campagne 2024/2025.